

## **Contrat d'insertion / Jeunes = RSA socle (450 euros)**

**Un contrat d'insertion pour 100.000 jeunes non qualifiés créé à la rentrée 2013 avec une allocation de l'ordre du RSA socle (environ 450 euros<sup>x</sup> par mois), a annoncé le premier ministre Jean-Marc Ayrault . Cette "garantie jeunes" est "un contrat d'un an renouvelable signé entre le jeune et le service public de l'emploi", le jeune "bénéficiera alors, pendant ses périodes d'inactivité, de ressources equivalent au RSA socle".**